

REGLEMENT INTERIEUR
OPEN GRAND PRIX INTERNATIONAL DE VITRE
(TOURNOI PETITS PIONS – <1401)

Article 1 : Organisation

L'association Echiquier Vitréen organise le 26^{ème} Tournoi Rapide d'Échecs Grand prix International de Vitré le Vendredi 1^{er} mai 2020 au Centre Social, 27 rue Notre Dame à Vitré. Le tournoi est homologué par la ligue de Bretagne : 51758. Les participants doivent posséder une licence A ou B de la Fédération Française des Échecs. Ils s'engagent à respecter le présent règlement. Le club s'engage à prendre une licence B pour les joueurs non licenciés et qui acceptent de figurer dans l'effectif du club organisateur dès le lendemain du tournoi.

Article 2 : Règles

Ce tournoi est ouvert aux jeunes de catégories petit-poussin et poussins avec Elo rapide inférieur à 1401.

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE) à l'exception de l'Annexe A 4b : la partie ne sera perdue qu'après le 3ème coup illégal achevé. (Décision de la Commission Technique de la FFE des 8-9 novembre 2014 : l'organisateur décide)

L'Open se joue en 8 rondes à la cadence fichier de 12 minutes + 3 secondes par coup. Tout retard de plus de 5 minutes annoncées de la ronde est sanctionné par un forfait. Tout forfait non excusé pourra être sanctionné d'une exclusion du tournoi.

Les appariements se font au Système Suisse Intégral et assistés par ordinateur sous le contrôle de l'arbitre. Les numéros d'appariement sont attribués selon le dernier classement Elo rapide ou classements estimés. Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler leur licence et (ou) réglé leur droits d'inscription avant 9h30 le 1^{er} mai 2020. Après cette heure, ils seront appariés à partir de la deuxième ronde. Les appariements deviennent officiels au début de chaque ronde.

Le système de départage des joueurs à égalité de points se fait de la manière suivante : D'abord le système Buchholz tronqué, puis le système cumulatif et enfin la performance.

Les résultats seront transmis aux autorités compétentes pour le classement des joueurs au Elo rapide.

Article 3 : Horaires des rondes

Ronde 1 : 10h00

Ronde 2 10h40

Ronde 3 11h20

Ronde 4 12h00

Ronde 5 14h00

Ronde 6 14h40

Ronde 7 15h20

Ronde 8 16h00

Proclamation des résultats dans les meilleurs délais à l'issue de la dernière ronde et estimée à 17h00.

Article 4 : Droit d'inscription et Prix

Les droits d'inscription sont de 5 Euros pour les catégories poussins et petits poussins. La liste des prix sera affichée après la 3^e ronde.

Article 5 : Conduite des joueurs

Les joueurs ne peuvent quitter l'aire de jeu (salle de jeu, buvette, toilettes) sans l'autorisation de l'arbitre. Un joueur au trait ne peut quitter la salle de jeu. Toute analyse et toute partie de Blitz ne sont pas autorisées dans la salle de jeu.

Ne sont pas autorisés aussi toute utilisation de matériel ou électronique. Les téléphones portables devront être éteints. Seule l'eau est autorisée comme boisson dans la salle de jeu.

Tout forfait non justifié sera signalé à la Direction des tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 6 : Arbitrage

L'arbitre principal est assuré par Stéphane THEBAULT (AF01).

Article 7 : Commission d'appel

La commission d'appel est constituée de 5 membres dont la liste est disponible au bureau des arbitres. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur peut saisir la commission d'appel. Il doit cependant continuer la partie suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité doit apporter le bulletin de marque à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Acceptation du tournoi

L'inscription au 26ème Tournoi Rapide d'Echecs Grand Prix International de Vitré (35) implique l'acceptation du présent règlement.

L'Arbitre principal :
Stéphane Thébault

L'organisateur :
Hervé Dodard

Fait à Vitré, le 30 avril 2020